



DIRECTION GENERALE

Tél. 05 90 89 59 22
rh@crous-antillesguyane.fr

Nref : JPD/CBC/AB/ note

Affaire suivie par :
Anaïs BAIT
Franciane CALPAS
Campus de Fouillole
BP 51
97152 POINTE A PITRE

Tél. 05 90 21 75 29
Fax. 05 90 82 96 72

www.crous-antillesguyane.fr

Pointe-à-Pitre, le 1^{er} avril 2025

NOTE D'INFORMATION n° RH/2025-02

A l'attention de l'ensemble du personnel du Crous des Antilles et de la Guyane
s/c de
Madame et Messieurs les directeurs du Clous et de site
Mesdames et Messieurs les directeurs d'unité de gestion et chefs de service

Objet : concours de droit commun (externe et interne) – session 2025

Référence :

Arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2^{ème} classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours (JO du 1^{er} avril 2025).

Au titre de la session 2025, je vous informe que le Crous des Antilles et de la Guyane ouvre trois (3) emplois dans le cadre des recrutements de droit commun externe et interne répartis comme suit :

Nature concours	Catégorie	Corps du concours	Branche d'Activité Professionnelle	Code emploi-type REFERENS III	Emploi-type	Nb de poste à pourvoir	Lieu d'affectation
Droit commun	C	Adjoint-e technique principal-e de Recherche et Formation (C2)	G	G5B46	Commis-se de cuisine et restauration	2 EXTERNE	Fouillole (Guadeloupe) Kourou (Guyane)
				G5B46	Commis-se de cuisine et restauration	1 INTERNE	Schoelcher (Martinique)

La liste détaillée de ces emplois ainsi que les avis de recrutement accompagnés des fiches de postes extraites du Référentiel des emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (REFERENS III) sont communiqués en annexe de la présente note d'information et publiés sur le site internet du Crous des Antilles et de la Guyane.

1. Les conditions d'accès aux recrutements (concours externes, internes) et nature des épreuves

Les conditions d'accès ainsi que la nature des épreuves à ces recrutements sont ci-après définies :

Ouverture du concours	Emploi-type	Conditions d'inscriptions et nature des épreuves
Adjoint technique principal-e de Recherche et de formation (Grade C2)	2 postes en externe : - Commis-se de cuisine et de restauration - Commis-se de cuisine et de restauration 1 poste en interne : - Commis-se de cuisine et de restauration	☒ Conditions d'inscriptions : • Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de la Communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France. • Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions. • Se trouver en position régulière au regard du code du service national. • Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction. • Pas de limite d'âge. • Pour les concours externes : Justifier d'être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP ou BEP) ou d'une qualification reconnue équivalente, sauf pour les mères ou pères d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau. • Pour le concours interne : être fonctionnaire ou agent de l'état, des collectivités territoriales ou des établissements publics et justifier au 1^{er} janvier 2025 d'au moins 1 an de services publics. ☒ Nature des épreuves : Concours externe : <u>Admissibilité</u> : épreuve écrite consistant dans le traitement de questions et la résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir (durée : 2h / coeff.3). <u>Admission</u> : entretien individuel avec le jury. Sa durée est fixée à 20 minutes, dont 5 minutes au maximum d'exposé pour le candidat (coeff. 5). Le jury peut prévoir que cette épreuve comporte, en plus de l'audition, la réalisation en sa présence d'un travail ou exercice pratique réalisés concomitamment par les candidats le jour de leur audition.

		Concours interne : <u>Admissibilité</u> : Etude dossier par le jury (évaluation de la valeur professionnelle du candidat) (Coeff : 2) <u>Admission</u> : Audition par le jury (20 minutes) portant sur les connaissances générales du candidat et sur ses connaissances techniques relevant de l'emploi-type mis au concours. (Coeff : 4)
--	--	---

2. La procédure d'inscription aux concours de droit commun (externe et interne)

Les inscriptions sont ouvertes du **mercredi 02 avril 2025 à 12 heures** (heure de Paris) au **mercredi 30 avril 2025 à 12 heures** (heure de Paris).

↳ Les inscriptions aux concours de droit commun se font obligatoirement par internet sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation via l'application WebITRF à l'adresse suivante :

<https://www.itrf.education.gouv.fr/itrf/menuaccueil.do>

Pour s'inscrire aux concours, le candidat doit choisir :

- 1- **Le corps du concours** : Adjoint Technique Principal ⇨ catégorie C2 ;
- 2- **La nature du concours** : Externe (accès sur titre et diplôme) ou Interne (1 an de services publics)
- 3- **L'emploi-type au sein de la Branche d'Activité Professionnelle (BAP)**, c'est-à-dire le métier-type pour lequel il postule (Cf. site REFERENS). Selon la catégorie du concours, le candidat doit aussi sélectionner pour le concours de catégorie C : l'académie dans laquelle il s'inscrit.

Pour le Crous des Antilles et de la Guyane, quelque soit le territoire où vous postulez (*Guadeloupe, Guyane, Martinique*) il faut **sélectionner** 🗳️ **ACADEMIE GUADELOUPE**

Après avoir renseigné son dossier d'inscription sur le site internet du ministère, le candidat doit l'imprimer puis l'envoyer par voie postale (en recommandé simple) dûment complété et accompagné des pièces réclamées, au Crous des Antilles et de la Guyane au plus tard à la date de clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi).

SIGNALE :

Tout dossier d'inscription aux concours ITRF portant un cachet de la poste postérieur au mercredi 30 avril 2025 sera automatiquement refusé.



Le calendrier prévisionnel d'inscription et d'organisation des épreuves des concours de droit commun (conformément au calendrier national) ouverts au Crous des Antilles et de la Guyane est établi de la manière suivante :

Opérations	Concours de droit commun ITRF
	Catégorie C (adjointe-technique Principal-e)
Ouverture des inscriptions	Mercredi 02 avril 2025 à 12H00 (Heure de Paris)
Clôture des inscriptions (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidature)	Mercredi 30 avril 2025 à 12H00 (Heure de Paris)
Organisation des épreuves d'admissibilité cat. C et publication web des résultats + finalisation de l'étude de la recevabilité par les Centres Organisateurs	Avant le Vendredi 6 juin 2025
Organisation des épreuves d'admission cat. C et publication web des résultats	Au choix des organisateurs pour permettre au rectorat d'affecter les lauréats au 1er sept.
Prise de fonction des cat. C	Lundi 1er septembre 2025

Le calendrier définitif d'organisation des épreuves sera communiqué ultérieurement.

Pour tout renseignement complémentaire relatifs aux concours, les candidats doivent s'adresser au service des ressources humaines :

↳ par **voie téléphonique** au 05 90 89 59 22 Mme Christèle BERARD-CATELO - DRH
05 90 21 75 29 Mme Anaïs BAIT- l'adjointe au DRH
05 90 89 46 58 Mme Franciane CALPAS

↳ par **voie électronique** à examens@crous-antillesguyane.fr

Vous pouvez également consulter le site du Ministère qui est très complet, à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

Pour la Directrice générale du CROUS
et par délégation
Le Directeur du site

Sylvain BREDON